



HAL
open science

La "crise" des migrants, l'opération anti-passeurs de l'UE et l'ONU

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. La "crise" des migrants, l'opération anti-passeurs de l'UE et l'ONU. Les Analyses de Population & Avenir, 2015, pp.1-8. halshs-01221573v3

HAL Id: halshs-01221573

<https://shs.hal.science/halshs-01221573v3>

Submitted on 7 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les analyses

de POPULATION
& AVENIR

Octobre
2015



Publication dirigée par
Gérard-François Dumont

La revue des populations et des territoires

<https://www.population-et-avenir.com/les-analyses-de-population-avenir/>

La « crise » des migrants, l'opération anti-passeurs de l'UE et l'ONU

par

le recteur **Gérard-François DUMONT**

Professeur à Sorbonne-Université

Président de la revue *Population & Avenir*

La « crise » des migrants, l'opération anti-passeurs de l'UE et l'ONU Gérard-François DUMONT

Résumé

Le 7 octobre 2015, l'Union européenne a mis en place la deuxième phase de son plan anti-passeurs, baptisée « Sophia », conduite par des bâtiments de guerre. Et, le vendredi 9 octobre, l'ONU a donné son aval pour arrêter en haute mer des navires de migrants venant de Libye qui tentent de gagner l'Europe. Analysons les facteurs, notamment géopolitiques, pouvant permettre de réfléchir aux résultats éventuels de cette opération.

Mots-clés

migration ; géopolitique ; géographie ; démographie ; Europe ; Méditerranée ; Libye

Abstract

On 7 October 2015, the European Union has set up its second phase of its anti-smuggling plan called "Sophia", led by warships. And Friday, 9 October, the UN gave its approval to stop deep-sea vessels from Libya migrants attempting to reach Europe. Analyze factors including geopolitical, can afford to think about the possible outcomes of this operation.

Keywords

migration; geopolitics; demographics; Europe; geography ; European Union; Mediterranean; Liby

Pour citer cette publication :

To cite this version :

Dumont, Gérard-François, « La « crise » des migrants, l'opération anti-passeurs de l'UE et l'ONU », *Les analyses de Population & Avenir*, octobre 2015, p. 1-7. [ISSN 2552-2078]

La « crise » des migrants, l'opération anti-passeurs de l'UE et l'ONU

Gérard-François DUMONT

Sommaire

L'APPUI DE L'ONU	4
DES RESULTATS IMPROBABLES ?	5
QUID DES PASSEURS DE TURQUIE ?	6

Le 7 octobre 2015, l'Union européenne (UE) a mis en place la deuxième phase de son plan anti-passeurs. Et le vendredi 9 octobre, l'ONU a donné son aval pour arrêter en haute mer des navires de migrants venant de Libye qui tentent de gagner l'Europe. Il s'agit d'une opération nouvelle et attendue depuis plusieurs mois. Même si la justice italienne avait déjà pris des initiatives, notamment en interrogeant des migrants parvenus en Sicile, c'est la première fois que l'Union européenne engage véritablement une action contre les passeurs, baptisée « Sophia » ou « Sofia », du nom d'une petite fille de migrants née en mer.

Cette nouvelle mission, conduite par des bâtiments de guerre, a pour objectif d'intercepter des bateaux susceptibles de contenir des passeurs et, en cas d'éléments permettant une présomption de trafic illégal de migrants, de les arrêter et de les remettre à la justice italienne, sachant que des officiers de police judiciaire italiens sont présents à bord des navires militaires de l'Union européenne. Puis les bateaux peuvent être rendus inutilisables et détruits.

L'appui de l'ONU

Cette opération Sophia, qui a démarré le 7 octobre 2015, a reçu le 9 octobre un appui international avec une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies, par 14 voix pour et une abstention (Venezuela). Le Conseil décide « pendant un an à compter de l'adoption de la présente résolution, d'autoriser les États membres qui sont engagés dans la lutte contre le trafic de migrants et la traite d'êtres humains, agissant

individuellement ou dans le cadre d'organismes régionaux, à inspecter les bateaux naviguant en haute mer au large des côtes libyennes s'ils ont des motifs raisonnables de soupçonner qu'il sont utilisés pour le trafic de migrants ou la traite d'êtres humains en provenance de Libye ».

Cette résolution a été votée car le Conseil a reçu une lettre de soutien au texte des autorités libyennes internationalement reconnues, le gouvernement de Tobrouk. Il est vrai que les bateaux sur lesquels sont entassés les migrants partent de la partie occidentale des côtes libyennes, région qui n'est nullement contrôlée par le gouvernement de Tobrouk mais par le gouvernement à tendance islamiste de Tripoli qui, très certainement, profite financièrement du trafic de migrants.

Autrement dit, cette résolution rend possible l'arraisonnement des bateaux non seulement au large des côtes italiennes, mais aussi dans les eaux internationales.

Des résultats improbables ?

Cette action peut-elle réussir ? Il n'est pas impossible qu'elle parvienne à quelques résultats dont l'Union européenne s'honorera. Mais cela risque d'être l'arbre qui cache la forêt. Les passeurs risquent de s'adapter pour abandonner les navires avant les eaux internationales, sachant que les navires de guerre de l'UE ne peuvent intervenir dans les eaux libyennes.

Certes, la résolution du 9 octobre 2015 demande aux États membres « d'aider la Libye, à sa demande, à renforcer les moyens dont elle dispose pour sécuriser ses frontières et prévenir les actes de trafic de migrants et de traite d'êtres humains ». Mais comment aider la Libye sans un accord de ce pays pour permettre que l'opération Sophia intervienne au moins sur les côtes libyennes ? De plus, l'efficacité de l'opération nécessiterait au moins de pénétrer dans les eaux syriennes, que les passeurs vont continuer d'utiliser comme un refuge.

Le risque est que les passeurs bénéficient de ce qu'est pour eux le « sanctuaire libyen » et poursuivent en conséquence leurs tâches criminelles, équivalant à de la traite d'êtres humains.

En outre, les passeurs peuvent continuer de promettre aux migrants qu'ils arriveront dans « l'eldorado européen » puisque, comme le précise la résolution, elle ne vise évidemment pas à « porter atteinte aux droits de l'homme des personnes ou à les empêcher d'obtenir une protection en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés ».

Selon l'ONU, très louable intention, il s'agit de « prévenir la perte de vies humaines ». Mais il est à craindre que les bateaux surchargés abandonnés par les passeurs à la frontière entre les eaux libyennes et les eaux internationales ne se traduisent encore par des morts par noyade, alors que l'automne puis l'hiver arrivent. D'autant que ces bateaux seront probablement encore moins fournis en carburant si les passeurs jugent qu'il n'est plus nécessaire d'en donner suffisamment pour leur permettre d'aller jusqu'aux eaux italiennes.

Le vrai problème est de savoir si l'Union européenne veut ou non faire la guerre aux organisations criminelles. L'opération « Sophia » peut être considérée comme une opération militaire puisqu'elle utilise des navires de guerre. Mais l'impression est qu'il faut plutôt la comparer à une police judiciaire au service de la justice italienne.

Pour que les passeurs ne soient pas informés des détails de leurs actions, ce qui se comprend, les responsables militaires de l'opération ont tenu des déclarations assez générales et, donc, imprécises.

Il y a donc incontestablement un effet d'annonce du côté de l'Union européenne. La résolution de l'ONU donne le droit de « déstabiliser » les passeurs mais il est difficile d'anticiper des résultats concrets.

Quid des passeurs de Turquie ?

Tant que les passeurs agissent dans les eaux libyennes, ils sont intouchables. Ils résident dans un espace placé sous la souveraineté de la Libye, c'est-à-dire d'un pays largement désorganisé. Il faut noter que la résolution de l'ONU ne concerne que des navires inspectés dont les États européens « ont la confirmation qu'ils sont utilisés à des fins de trafic de migrants ou de traite d'êtres humains en provenance de Libye ».

La résolution de l'ONU ne concerne donc nullement les passeurs de Turquie et, plus précisément, les mafias turques dont le trafic de migrants semble devenu la première activité, engendrant des recettes considérables en abusant les Syriens ou les Irakiens voulant passer de Turquie aux îles grecques. *De facto*, le pouvoir turc est complice de ces organisations criminelles puisqu'il les laisse travailler quasiment en plein jour, tout particulièrement à Izmir, actuellement plaque tournante des migrants en partance pour la Grèce, c'est-à-dire pour l'Union européenne.

Une opération maritime semblable à « Sophia » concernant les bateaux de migrants venant de Turquie ne peut être envisagée. D'une part, l'étroitesse de l'espace maritime entre les îles grecques et la Turquie exclut l'existence d'eaux internationales. D'autre part, les bateaux de migrants qui partent de la côte turque ne transportent pas de passeurs : ces derniers amènent des migrants sur les plages, les entassent sur des bateaux et donnent la barre à un migrant à qui ils expliquent plus ou moins comment la tenir. Seule la Turquie, si elle se décidait à le faire, pourrait lutter contre les passeurs qui sévissent dans son pays.

G.-F.D.

Les analyses de Population & Avenir

35 Avenue Mac Mahon
75017 Paris

tel. (0)1 47 70 53 81 Fax : (0)1 73 02 00 64

courriel e-mail : revuepopulationetavenir@gmail.com

ISSN 2552-2078

Directeur de la publication : Gérard-François Dumont

La publication *Les analyses de Population & Avenir* a vocation à contribuer au débat public sur les questions de populations et de territoires. Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité des auteurs.

© Population & Avenir. Droits de reproduction partielle sous réserve de conserver l'indication des sources.

www.population-et-avenir.com

La publication

Les analyses de Population & Avenir

[ISSN 2552-2078]

a pour objet de diffuser gratuitement des analyses sur des thèmes diversifiés (population, aménagement du territoire, fécondité, pauvreté, migration, immigration, intégration, politique familiale, logement, logement social, francophonie, géopolitique, frontière, méthodologie...), et sur des territoires variés précisés dans le titre de la publication (Europe, Union européenne, Afrique, Arabie saoudite, Casamance, Chine, Gambie, Sénégal, France, régions françaises, Corse,...) ou étudiés au sein du thème considéré (Brésil, Maroc, Venezuela...).

Toutes ***Les analyses de Population & Avenir*** sur :
<https://www.population-et-avenir.com/les-analyses-de-population-avenir/>

Les analyses de Population & Avenir

Liste des publications

« Un « compte de l'enfance » officiel éloigné de la vérité économique. Des leçons ignorées d'Alfred Sauvy », *Les analyses de Population & Avenir*, avril 2020.

« Quel aménagement du territoire ? Face aux enjeux du développement durable, de la décentralisation et de la mondialisation », *Les analyses de Population & Avenir*, mars 2020.

« Roland Pressat, un démographe éminent de l'équipe d'Alfred Sauvy ? », *Les analyses de Population & Avenir*, mars 2020.

« Le nouveau recensement français : un déficit de jeunes enfants ! », *Les analyses de Population & Avenir*, janvier 2020.

« Trois scénarios pour l'avenir de l'Union européenne », *Les analyses de Population & Avenir*, décembre 2019.

« Les retraites en Europe : quelles perspectives ? », *Les analyses de Population & Avenir*, décembre 2019.

« Alfred Sauvy's Working Method », *Les analyses de Population & Avenir*, juin 2019.

« La frontière Sénégal-Gambie dans le contexte du conflit en Casamance : mobilités, flux transfrontaliers et géopolitique », *Les analyses de Population & Avenir*, juin 2019.

« La francophonie, bilan et perspectives à l'aune des rapports Graddol », *Les analyses de Population & Avenir*, 2019.

« Les migrations internationales et l'Afrique : des logiques Sud-Nord ou Sud-Sud ? », *Les analyses de Population & Avenir*, 2019.

« Observations sur le Dictionnaire de démographie et des sciences de la Population », *Les analyses de Population & Avenir*, 2019.

« La reprise de la fécondité au milieu des années 1930, phénomène non perçu des observateurs du temps ? », *Les analyses de Population & Avenir*, 2019.

« Immigration : la question de l'intégration dans un contexte fondamentalement nouveau », *Les analyses de Population & Avenir*, 2017.

« La pauvreté dans le monde : réponses inopérantes et solutions efficaces », *Les analyses de Population & Avenir*, 2016.

« China : a sustainable model ? », *Les analyses de Population & Avenir*, 2016.

« Chine : un modèle durable ? », *Les analyses de Population & Avenir*, 2016.

« Régions françaises : des géants géographiques aux attributions minuscules », *Les analyses de Population & Avenir*, décembre 2015.

« *Family policies & Europe's demographic future* », *Les analyses de Population & Avenir*, 2015.

« Politiques familiales et avenir démographique de l'Europe », *Les analyses de Population & Avenir*, 2015.

« La « crise » des migrants, l'opération anti-passeurs « Sophia » de l'UE et l'ONU », *Les analyses de Population & Avenir*, 2015.

« Europe : des disparités considérables dans les évolutions démographiques », *Les analyses de Population & Avenir*, juillet 2015.

« Le logement et le logement social en France : éléments de diagnostic », *Les analyses de Population & Avenir*, juin 2015.

« Territoires : un fonctionnement radial ou réticulaire ? », *Les analyses de Population & Avenir*, mai 2015.

« General de Gaulle, Alfred Sauvy and the French Institute for population studies (INED) (1945-1962) », », *Les analyses de Population & Avenir*, mai 2014.

« Le général de Gaulle, Alfred Sauvy et l'Institut national d'études démographiques (1945-1962) », », *Les analyses de Population & Avenir*, mai 2014.

« Women and « Human Rights » in Saudi Arabia », *Les analyses de Population & Avenir*, septembre 2012.

« Le nouveau recensement de la population de la France et les améliorations nécessaires », *Les analyses de Population & Avenir*, 2008.

« Pourquoi la Corse a-t-elle voté « non » au référendum portant sur une collectivité territoriale unique ? », *Les analyses de Population & Avenir*, 2003.

« The french higher educational system : demographic and economic aspects », *Les analyses de Population & Avenir*, octobre 2002.

« Le système français d'enseignement supérieur : aspects démographiques et économiques », *Les analyses de Population & Avenir*, octobre 2002.



Pour suivre la revue ***Population & Avenir*** :

<https://www.population-et-avenir.com/abonnement-annuel/abonnement-revue-population-avenir/>

Population & Avenir est la seule revue française et européenne se consacrant exclusivement aux questions géodémographiques et à leurs impacts territoriaux, économiques et sociaux.

Son objet consiste à présenter les évolutions en France, en Europe et dans le monde sous l'éclairage révélateur de la géographie de la population et de la science démographique.

Dans ce dessein, cinq fois par an, *Population & Avenir* présente clairement à ses lecteurs le privilège d'informations, d'analyses, de réflexions et d'argumentaires, illustrés par des cartes, des graphiques, des schémas...

En outre, chaque numéro de *Population & Avenir* propose un exercice pédagogique, conforme aux programmes de l'enseignement, amplement illustré, et comprenant un corrigé des questions traitées. Cet exercice s'adresse aux professeurs d'histoire-géographie et de sciences économiques et sociales, ainsi qu'aux élèves et aux étudiants devant préparer des examens ou des concours. Il est également fort apprécié de tous les lecteurs qui y voient une sorte de *trivial pursuit* enrichissant les connaissances tout en stimulant les capacités d'analyse et de synthèse de chacun.



Pour suivre la revue **Population & Avenir** :

<https://www.population-et-avenir.com/abonnement-annuel/abonnement-revue-population-avenir/>

La **recherche** d'un thème ou d'un espace géographique traité dans la revue *Population & Avenir* peut s'effectuer sur les sites :

www.population-et-avenir.com

<http://population-et-avenir.cairn.info>

Une partie des articles et dossiers publiés dans la revue *Population & Avenir* peuvent être acquis selon un **format numérique** sur le site de Cairn info :

<https://www.cairn.info/revue-population-et-avenir.htm>

Les sommaires de la revue *Population & Avenir* en langue anglaise et quelques articles en **anglais (english)** sont accessibles à l'adresse :

<https://www.cairn-int.info/journal-population-et-avenir.htm>

Mieux comprendre les dynamiques territoriales et les évolutions géopolitiques, économiques et sociales sous l'éclairage révélateur de la démographie.



Population & Avenir, revue indépendante alliant rigueur et pédagogie, vous présente une analyse originale des enjeux actuels. Vous y trouverez une source d'informations, de réflexions et d'argumentaires amplement illustrés par des cartes, des graphiques, des tableaux, des schémas...



www.population-et-avenir.com

POPULATION & AVENIR
La revue des populations et des territoires

Bulletin d'abonnement

Je m'abonne
pour 1 an (5 numéros)

- France 35 €
- Dom/Tom ... 40 €
- Étranger 46 €

Je règle par :

- chèque bancaire ou postal à l'ordre de Population & Avenir
- virement sur le CCP Paris 152-17W
- carte bancaire sur notre site www.population-et-avenir.com (paiement sécurisé)

À retourner à :
POPULATION & AVENIR
35, av. Mac-Mahon - 75017 Paris

Offre valable jusqu'au 31 mars 2020.
Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés,
vous disposez d'un droit d'accès et de rectification
des données vous concernant.



Mes coordonnées

Mme M.

Nom _____

Prénom _____

Organisme _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. : _____ Fax : _____

Mél : _____

J'accepte de recevoir des offres de Population & Avenir : OUI NON RUR19

J'accepte de recevoir des offres des partenaires de Population & Avenir : OUI NON

Adresse de facturation si différente de l'adresse de livraison